

## **L'Etat doit-il maintenir l'ordre ou assurer la justice ?**

Question qui peut paraître un peu surprenante : comme si nous étions face à une alternative qui pourtant n'a pas lieu d'être. Pourquoi l'Etat devrait-il choisir entre l'ordre et la justice ?

Le sujet doit-il être interprété en termes de priorité, de hiérarchie ou de condition de possibilité ?

### **1/Analyse du sujet et définition des concepts :**

*Les concepts ne doivent pas être expliqués de façon indépendante et isolée mais toujours en référence à l'ensemble du sujet. Analyser un sujet, c'est déjà le problématiser. Tous les éléments de l'analyse des concepts seront repris dans le cours du développement.*

#### **L'ordre :**

L'idée d'ordre est celle d'un arrangement des choses qui garantit la stabilité.

L'ordre peut-être ou bien imposé de l'extérieur **sans logique interne**, ou au contraire provenir **d'une nécessité intérieure**. (**L'Etat qui impose l'ordre de l'extérieur contraint, L'Etat qui impose l'ordre de l'intérieur oblige**)

Dans ce deuxième cas de figure on est face à un ordre qui renvoie à l'idée de **corps social, un ordre organisé, un organisme où chaque organe du corps a une place et surtout un rôle à jouer en fonction du tout**.

Le concept d'ordre a pour contraire **le désordre**, la crise. Si l'on évoque cette idée d'un ordre social organisé comme un corps où chaque chose est à sa place et suppose la bonne santé du tout, alors la crise, le désordre est maladie et déséquilibre.

Cette conception d'un **corps social**, d'un organisme social renvoie à la définition de la justice donnée notamment par Platon où les concepts d'ordre et de justice se recoupent. La justice désigne l'harmonie de l'ensemble, l'équilibre des instances. L'archétype de l'ensemble juste est alors le cosmos, la nature où chaque chose a une place qui lui est propre. Un régime politique juste est celui qui comprend l'harmonie naturelle comme un modèle.

Donc toute situation de crise, de remise en cause de l'ordre pourrait s'avérer dangereuse, comme une maladie, ou un accident peut remettre en cause le fonctionnement du tout.

#### **Problème :**

Et pourtant, si toute situation de crise sociale : révolte, manifestation etc, est dangereuse en tant que telle, est-ce qu'il n'existe pas des ordres, des situations sécuritaires qui pour être stables n'en sont pas foncièrement injustes et non souhaitables ? La paix, la sécurité ne sont pas forcément des fins en soi.

N'y a-t'il pas des situations de paix, de sécurité, d'ordres plus misérables qu'un état de crise ? Comme le disait Rousseau « On vit tranquille aussi dans les cachots ; en est-ce assez pour s'y trouver bien ? ». Est-ce qu'il n'existe pas des Etats, qui tout en réussissant à maintenir l'ordre, ne sont en définitive que des Etats « prison » ?

A l'inverse, toute situation de désordre tend à créer de l'injustice, s'il y a des ordres injustes, il ne saurait y avoir de désordre, de chaos vecteurs de justice. Toute révolte, toute révolution engendre des débordements. Comme si l'ordre se présentait comme la condition de possibilité de la justice.

Et pourtant, les crises, les révolutions ne sont-elles pas aussi à considérer comme des moments nécessaires vers la conquête de l'harmonie et du juste? Malgré leur incompatibilité avec la pérennité d'un Etat ?

### **L'Etat :**

A distinguer du gouvernement et du seul pouvoir exécutif. (Etat et état)

Il désigne l'ensemble organisé des institutions politiques, juridiques et administratives, ensemble structurant la société et ce à l'intérieur d'une nation et d'un territoire donné.

La fonction de l'Etat, suivant cette définition, est d'ordonner la société, voir de l'organiser. Ce qui n'empêche pas l'existence de sociétés sans Etat où l'ordre règne. Si l'Etat se doit de maintenir l'ordre, n'a-t-il pas cependant pour vocation dernière de faire régner la justice ?

### **La justice**

Il faut tout d'abord définir la justice en fonction de son étymologie : **Justice vient de « jus » qui veut dire droit en latin.** La justice consiste dans son sens premier à appliquer le droit.

>Justice au sens de la légalité

>Approche insuffisante. On serait dans le cadre d'un positivisme juridique parfaitement critiquable. « On doit se comporter comme la constitution le prévoit » disait Kelsen, indépendamment de la référence à des valeurs transhistoriques.

Reprise de la distinction conceptuelle entre le légal et le légitime.

### Plusieurs niveaux de compréhension :

- La justice comme institution

- La justice comme valeur

- La justice comme vertu. Comme capacité à reconnaître le juste et à s'efforcer de l'appliquer.

Au sens technique, la vertu = capacité, pour un matériau, d'assurer telle ou telle fonction. La vertu de telle ou telle plante médicinale par exemple est de guérir telle ou telle maladie. **Dans un cadre social et dans le cadre de la compréhension de la fonction de l'Etat, La vertu de justice consiste donc dans la capacité à reconnaître le bien commun et à équilibrer les intérêts particuliers, de façon à créer un ensemble et une harmonie et à respecter l'unité du corps social.** La loi est donc, pour l'Etat, le moyen qui permet de mettre en œuvre la justice.

Juste et justice renvoient à l'idée de **justesse**. Le juste notamment chez les anciens désigne une forme de juste milieu, dans le sens où chaque membre du corps social doit avoir sa juste place, prétendre à son dû. Il s'agit aussi peut-être de trouver un juste milieu entre l'ordre et la justice. La conception de la justice à l'intérieur du corps rejoint la conception de la justice à l'intérieur de l'âme.

La vertu consiste donc, selon la conception Aristotélicienne, à être capable « d'ajuster ». Assurer la justice au sens d'assurer la justesse des rapports des membres de l'Etat, des individus entre eux. Et d'ajuster l'importance de l'ordre, de la sécurité, de la paix par rapport à la morale et à l'importance des valeurs.

Il faudra bien entendu dépasser la conception antique de la justice et montrer qu'elle amène à défendre des organisations sociales « injustes » et penser autrement la justice comme recherche de l'égalité et de l'équité.

### **Problème :**

L'Etat est-il capable d'être « vertueux », est-il capable de faire de la justice sa préoccupation première en renonçant éventuellement à sa pérennité ? Pb du rapport de l'Etat à la morale.

D'autre part :

*Il faut, quand on fait une dissertation, toujours s'intéresser aux concepts « mineurs » du sujet.*

### **Le devoir**

La question du devoir de l'Etat.

>Distinction entre un impératif hypothétique : l'Etat doit assurer l'ordre pour se maintenir ou bien assurer la justice (ou faire semblant) pour maintenir l'ordre ? Pb : l'ordre peut-il être une fin en soi ?

>Et un impératif catégorique : l'Etat doit assurer la justice.

Cette idée d'un devoir de l'Etat peut nous permettre de reprendre la distinction entre ce qui relève de l'**obligation** et de la **contrainte**. (*Distinction conceptuelle au programme*)

Un Etat qui contraint, un ordre qui contraint est un ordre dans lequel le citoyen ne peut pas se retrouver, un ordre dans lequel il ne peut pas se reconnaître. Même chose pour une loi qui contraint.

A l'inverse, une loi qui oblige est une loi que le citoyen se donne à lui-même. (La loi qu'on s'est prescrite est liberté) Un ordre qui oblige est un ordre dont le citoyen reconnaît la légitimité.

## **Maintenir**

Quand on parle de « maintenir l'ordre » on évoque pour l'Etat un rapport de contrainte, de force par rapport à la société et aux individus qui la composent. A quelle condition cette force est-elle légitime ? « **Maintenir** » c'est tenir avec la main, c'est contraindre et forcer. **Maintenir l'ordre** évoque donc cette idée d'un pouvoir qui s'impose de l'extérieur. Au contraire, quand l'Etat assure la justice, alors les membres de l'Etat se reconnaissent à l'intérieur de l'ordre qui est en place. Ne faut-il pas assurer la justice pour maintenir l'ordre ?

## **Assurer**

A l'inverse, assurer la justice, c'est faire en sorte que chacun puisse d'une part prétendre à ce qui lui est dû et d'autre part faire en sorte que les relations entre membres de l'Etat puissent être instituées et permettre des échanges équitables.

**L'Assurance** suppose tjrs une certaine façon d'envisager l'avenir : si la justice n'est pas comme telle assurée, si elle n'est pas au minimum une promesse, elle ne peut susciter l'adhésion : cf Hobbes : c'est la crainte qui est la raison d'un dessaisissement de sa liberté au profit de l'Etat. Ce qui est juste est alors ce qui est sûr. Vivre dans un état de justice pour Hobbes, c'est vivre dans un état de paix où finalement l'ordre devient synonyme de justice. Si la justice est l'ordre, alors effectivement le régime proposé par Hobbes est un régime juste.

## **Problème :**

Une telle approche de la justice est insuffisante : **l'ordre peut être aussi un ordre fondamentalement injuste**, surtout quand il est imposé de l'extérieur et qu'il ne correspond pas une nécessité interne.

>La justice n'est pas forcément morale. **En tant que système, un régime peut être parfaitement ordonné, organisé, ajusté à sa fonction et cependant en opposition à toute forme de morale.** En tant que système le droit positif peut représenter une totalité cohérente, fonctionnelle et pourtant parfaitement injuste : le troisième Reich, en tant que système totalitaire est parfaitement ajusté à sa fonction, il n'en est pas pour autant juste.

Dès lors : si l'ordre apparaît, pour un Etat, comme la condition de possibilité de la justice, certains Etats, ou certains régimes politiques peuvent proposer des ordres foncièrement injustes. *(Si les grecs auxquels nous nous référons considéraient la cité comme un ordre juste, cela n'empêchait pas Aristote de justifier l'existence de l'esclavage).*

**Néanmoins, si l'ordre établi par l'Etat n'est pas forcément un ordre juste, il ne saurait cependant y avoir de situation de désordre juste, sauf de manière transitoire.** Si une révolution mène à une situation plus juste, c'est à terme, et non au moment de la crise qui engendre les pires débordements et l'anarchie.

### **Problématique (à revoir)**

**PB1** : L'idée même que l'Etat doive assurer la justice n'est-elle pas illusoire et utopique ? Si la raison et le bien ne peuvent caractériser les membres de l'Etat, si les hommes sont par nature méchants et sans scrupules, alors le rôle de ce dernier n'est-il pas effectivement de gérer les comportements égoïstes et individualistes par son autorité ? Pour ne pouvoir s'asseoir sur la raison du peuple et de ses membres, l'Etat ne doit-il pas renoncer à la transparence, chercher l'apparence de la justice pour trouver la paix en renonçant à une justice qui se référerait à des valeurs ?

**PB2** : Or une telle vision de l'homme n'est-elle pas contestable ? Le rôle de l'Etat n'est-il pas, bien davantage, d'assurer à chacun la place qu'il mérite dans la société afin de répondre à l'exigence de justice ? Supposant que, à la manière des penseurs de l'antiquité, chacun ait à assurer un rôle en fonction de sa nature ?

Idée d'un ordre naturel au fondement de la justice sociale.

**PB3** : Une telle position n'est-elle pas en contradiction avec le rôle de l'Etat comme garant de la justice et de l'égalité des chances ? Définir l'Etat, dans un premier temps comme essentiellement coercitif et vecteur d'ordre, dans un deuxième temps comme reproduisant l'ordre naturel, et donc les inégalités naturelles, n'est-ce pas refuser de garantir à tous les libertés fondamentales ? N'est-ce pas refuser aux membres de l'Etat le statut d'êtres raisonnables ? Le devoir de l'Etat n'est-il pas, avant toute chose, de reconnaître à ses

membres cette qualité afin de leur proposer un ordre dans lequel ils puissent se retrouver et qui devienne dès lors synonyme de justice ? Son rôle n'est-il pas bien davantage d'obliger que de contraindre ?

Si l'Etat est à envisager comme vecteur de l'obligation sociale et de la citoyenneté, ne doit-il pas s'imposer de n'être que le porte parole du peuple ? Autrement dit, le maintien de l'ordre par l'Etat n'est-il possible que pour une société fondée justement en droit, par la suprême volonté du peuple ?

### **Ebauche de plan détaillé (à revoir)**

#### **1/ Le désordre est incompatible avec l'idée même de justice : l'Etat doit-il vouloir l'ordre à tout prix ?**

*Reprise de l'analyse conceptuelle*

Il ne saurait y avoir de désordre juste : Indépendamment de toute priorité dans le rôle de l'Etat, il ne saurait y avoir de justice sans ordre : tout désordre n'est-il pas, par nature, injuste ?

Définition du désordre : cet état où le particulier cesse de se penser en fonction du tout pour agir indépendamment. Entropie : la particule qui se détache de l'ensemble, l'individu qui ne se réfère qu'à lui-même indpt de l'ensemble social.

**a/Toute situation de désordre, toute situation de crise est le terreau de l'injustice.**

>Actualité : guerre civile. On est alors dans un état qui ne peut plus être qualifié d'Etat. Cf état de guerre de tous contre tous. Pas de stabilité, l'autorité ne cesse de changer de mains.

*Exemples dans l'actualité ?*

#### **Texte 1 : Hobbes, Le léviathan**

"Si deux hommes désirent la même chose alors qu'il n'est pas possible qu'ils en jouissent tous les deux, ils deviennent ennemis: et dans leur poursuite de cette fin (qui est, principalement, leur propre conservation, mais parfois seulement leur agrément), chacun s'efforce de détruire ou de dominer l'autre. Et de là vient que, là où l'agresseur n'a rien de plus à craindre que la puissance individuelle d'un autre homme, on peut s'attendre avec vraisemblance, si quelqu'un plante, sème, bâtit, ou occupe un emplacement commode, à ce que d'autres arrivent tout équipés, ayant uni leurs forces, pour le déposséder et lui enlever non seulement le fruit de son travail, mais aussi la vie ou la liberté. Et l'agresseur à son tour court le même risque à l'égard d'un nouvel agresseur.

Du fait de cette défiance de l'un à l'égard de l'autre, il n'existe pour nul homme aucun moyen de se garantir qui soit aussi raisonnable que le fait de prendre les devants, autrement dit, de se rendre maître, par la violence ou par la ruse, de la personne de tous les hommes

pour lesquels cela est possible, jusqu'à ce qu'il n'aperçoive plus d'autre puissance assez forte pour le mettre en danger. Il n'y a rien là de plus que n'en exige la conservation de soi-même, et en général on estime cela permis. [...]

Il apparaît clairement par là qu'aussi longtemps que les hommes vivent sans un pouvoir commun qui les tienne tous en respect, ils sont dans cette condition qui se nomme guerre, et cette guerre est guerre de chacun contre chacun".

Thomas Hobbes, *Léviathan* (1651), trad. F. Tricaud, Éd. Sirey, 1971, pp. 122-124.

### **Explication.**

Ainsi, le désordre, caractéristique de l'état de nature, est ce qu'il y a de pire. Le désordre globalisé rend impossible la pensée du tout.

C'est la raison pour laquelle : Goethe dit :

**"si j'avais à choisir entre une injustice et le désordre, je préférerais l'injustice au désordre".**

Pour quelle raison ?

Parce que l'injustice est **ponctuelle**, elle ne concerne qu'un événement à un moment donné, elle ne remet pas forcément en cause la pensée du **tout**.

A l'inverse le désordre est à envisager dans sa globalité, le désordre est désordre à l'intérieur même du système. Il suppose donc une absence de référence au tout et à un principe unificateur.

Qu'est-ce qu'un système politique où le tout n'est pas pensé ?

Le tout est à penser soit comme étant imposé de l'extérieur (Hobbes) ou voulu de l'intérieur (Rousseau)

### **b/ Ainsi, le rôle de l'Etat est d'unifier, d'ordonner.**

Certes, il existe des sociétés sans Etat, mais le rôle de l'Etat est de symboliser l'ordre par l'ensemble des institutions qu'il constitue. Cet ordre est ou bien imposé de l'extérieur ou bien il émane du peuple. L'essentiel est qu'il existe en tant que tel.

>L'ordre est donc qq chose de nécessaire : cf Machiavel

>Mais il y a plusieurs types d'ordre :

-L'ordre d'une chambre bien rangée qui ne relève pas forcément de la nécessité

- L'ordre qui est celui de l'organisme ou de la machine où chaque partie n'a de sens qu'en fonction du tout.

>Par def l'Etat est dans la continuité. L'Etat est ce qui se doit d'être permanent. La question de Machiavel est celle de la permanence de l'Etat, de sa durée bien davantage que celle de sa légitimité « Comment les princes peuvent se conduire et se maintenir ». Si il y a une recherche de légitimité, c'est dans tout ce qui permettra au pouvoir de se maintenir.

>Les nécessités politiques vont supposer une mise de côté de toutes les questions liées à la justice et de façon plus globale à la morale.

L'impératif d'ordre est un impératif hypothétique et se base, Pour Machiavel, sur le fait que les hommes sont naturellement bêtes et méchants. Ils sont par définition inconstants et déraisonnables. Donc le maintien de l'ordre, indépendamment de la question de la vertu suppose que l'Etat doit pouvoir se maintenir malgré l'absence éventuelle de vertu chez eux

Je n'aurais garde de donner un tel précepte, si tous les hommes étaient bons; mais comme ils sont tous méchants et toujours prêts à manquer à leur parole, le prince ne doit pas se piquer d'être plus fidèle à la sienne; et ce manque de foi est toujours facile à justifier. J'en pourrais donner dix preuves pour une, et montrer combien d'engagements et de traités ont été rompus par l'infidélité des princes, dont le plus heureux est toujours celui qui sait le mieux se couvrir de la peau du renard. Le point est de bien jouer son rôle, et de savoir à propos feindre et dissimuler. Et les hommes sont si simples et si faibles que celui qui veut tromper trouve aisément des dupes. (...)

Il n'est donc pas nécessaire à un prince d'avoir toutes les bonnes qualités dont j'ai fait l'énumération, mais il est indispensable de paraître les avoir; j'oserai même dire qu'il est quelquefois dangereux d'en faire usage, quoiqu'il soit toujours utile de paraître les posséder. Un prince doit s'efforcer de se faire une réputation de bonté, de clémence, de piété, de fidélité à ses engagements, et de justice; il doit avoir toutes ces bonnes qualités, mais rester assez maître de soi pour en déployer de contraires, lorsque cela est expédient.

Machiavel, *Le Prince*, ch. XVIII. peuples.

**Tout impératif hypothétique est un impératif technique.** Que faut-il faire pour arriver à cela, que faut-il faire pour conserver l'ordre autrement dit le pouvoir ?

>L'Etat est une institution purement humaine, il est désacralisé en même temps qu'il est vidé de toute morale. La politique est technique, mécaniste, fonctionnelle. La raison politique est une raison technique : unité, stabilité qui sont les fins supérieures de la politique et de l'Etat.

>C'est cela la raison d'Etat, la raison supérieure d'un ordre politique qu'il faut maintenir à tout prix. C'est cette humanité qui oblige le prince à faire la bête



>C'est ce que verra très bien Machiavel : sans durée, pas d'Etat. L'ordre est donc essentiellement un ordre de la temporalité

### **Problème :**

>La question est de savoir si c'est une priorité absolue, au risque même de considérer qu'il prévaut sur tout, sur la dimension morale de la justice. « Maintenir l'ordre », envers et contre tout.

>Si l'ordre est le terreau de la justice, alors il ne s'agit pas de défendre autre chose mais peut-être qu'il s'agit aussi d'un moment nécessaire, la crise salvatrice. Néanmoins, justifier le désordre, n'est-ce pas justifier l'instabilité ? N'est-il pas illusoire de penser que l'Etat peut être au service de l'ordre ?

### **c/ Est-ce que ce n'est pas là accorder un rôle trop important à l'Etat et se méprendre sur ses capacités ? Une société sans Etat n'est-elle pas préférable ?**

Une réalisation partielle de l'Etat : il y a des régimes totalitaires fondamentalement injustes.

>L'Etat oppresse et contraint : il faut donc l'abolir. L'ordre est contraire à la justice.

Marx : il est de l'essence même de l'Etat d'être inégalitaire puisqu'il est lié à la division de la société en classe. Donc il instaure un ordre, une hiérarchie, mais qui par définition n'est pas juste.

>L'Etat est donc indéfiniment ce qui opprime. C'est pourquoi l'ordre est sa priorité. Plus de telle priorité si l'ordre est une conséquence bien davantage qu'un principe.

Dans un Etat qui assure la justice, est-ce que l'ordre n'en est pas une conséquence nécessaire ?

### **2/ L'ordre n'est-il pas nécessairement maintenu quand on est dans un état juste : Antiquité, Platon**

#### **a/ Justice dans l'âme et justice dans la cité**

>L'ordre, c'est l'organisation. Ordre et justice sont une seule et même chose : la belle totalité. Un Etat juste et un état où tout est organisé. Un seul mot pour une même réalité.

>Rappel de cette idée que la société est avant tout un corps. Idée d'une société/Etat, d'une cité/Etat chez les grecs

La justice dans l'âme n'est rien d'autre que le respect par chacune de ses composantes de la fonction et de la situation qui découle de sa nature.

Il est conforme à la nature que celui qui sait commande celui qui est ignorant, que le spirituel oriente le corporel, et que la raison oriente la partie désirante de l'âme.

La justice dans l'âme suppose donc que chacun de ses trois éléments constitutifs accomplissent au mieux la tâche qui lui revient.

- Sagesse
- Courage
- Tempérance

La justice est à l'âme ce que la santé est au corps. Ni trop, ni trop peu

Chez Platon on retrouve cette idée d'une coïncidence entre la justice et le bien. L'un et l'autre se définissent par la conformité à un ordre qui est celui de l'être. L'illustration la plus parfaite est celle de l'organisation du cosmos, lequel se présente comme un modèle pour l'édification de l'homme et pour la cité juste.

>Quand dans un corps vivant, un des organes ne remplit plus sa fonction, c'est le corps dans son ensemble qui tombe malade.

### **Texte :Platon ; La république, 434b-435b**

Mais si celui que la nature a destiné à être artisan ou mercenaire\_ enorgueilli de ses richesses, de son crédit, de sa force, ou de quelque autre avantage semblable, entreprend de s'élever au rang des guerriers, ou le guerrier à celui des magistrats, sans en être digne ; s'ils faisaient échange et des instruments de leurs emplois et des avantages, qui y sont attachés, ou si le même homme entreprenait d'exercer à la fois ces divers emplois, alors tu croiras sans doute avec moi qu'un tel changement, une telle confusion de rôles, serait la ruine de l'État.

Infailliblement.

Ainsi donc, réunir ces diverses fonctions ou passer de l'une à l'autre, c'est ce qui peut arriver de plus funeste à l'État et ce qu'on peut très bien appeler un véritable crime.

Certainement.

Or, le plus grand crime envers l'État ne l'appelleras-tu pas injustice?

Oui.

Voilà donc ce que c'est que l'injustice. Revenons maintenant à se borner aux fonctions qui nous sont propres, à celles de mercenaire ou de guerrier ou de magistrat, n'est-ce pas le contraire de ce qu'on vient de dire, c'est-à-dire la justice, et ce qui fait que l'État est juste?

Il me semble qu'il ne peut pas en être autrement.

Ne l'affirmons point encore avec trop de confiance. Nous l'affirmerons si, appliquée à chaque homme en particulier, l'idée de la justice que nous venons d'exposer nous paraît encore celle de la justice ; car que pourrions-nous exiger de plus? Dans le cas contraire, il faudra bien tourner ailleurs nos recherches. Maintenant épuisons celle où nous nous sommes engagés dans cette pensée qu'il nous serait plus aisé de reconnaître quelle est la nature de la justice dans l'homme, si nous essayions d'abord de la contempler dans un objet plus grand qui la contiendrait; et il nous a semblé que cet objet était un État; et nous l'avons formé aussi parfait qu'il nous a été possible, parce que nous savions bien que la justice se trouverait nécessairement dans un État parfait. Ce que nous avons découvert, transportons-le dans l'individu: si tout se rapporte de part et d'autre, la chose ira bien ; s'il y a quelque différence, nous reviendrons à l'État pour examiner encore; et peut-être, en comparant l'homme et l'État, et en les frottant pour ainsi dire l'un contre l'autre, nous en ferons jaillir la justice comme le feu au sein de matières inflammables, et à l'éclat qu'elle jettera, nous la reconnaitrons d'une manière infaillible.

Cette marche est convenable ; il faut la suivre.

Lorsqu'on dit de deux choses, l'une plus grande, l'autre plus petite, qu'elles sont la même chose, sont-elles dissemblables par ce qui fait dire d'elles qu'elles sont une même chose, ou sont-elles semblables par là?

Elles sont semblables.

Ainsi l'homme juste, en tant que juste ne différera en rien de l'État juste ; il lui sera semblable.

Oui.

Or l'État nous a paru juste, parce que chacun des trois ordres de citoyens qui le composent, remplit les fonctions qui lui sont propres, et tempérant, courageux, prudent par certaines qualités et dispositions de ces trois ordres.

Il est vrai.

Si donc, mon ami, nous trouvons que l'homme a dans l'âme trois parties correspondantes à ces trois ordres de l'État, en supposant qu'elles aient les mêmes qualités, nous leur donnerons à bon droit les mêmes noms.

Cela est de toute nécessité.

**Texte :Platon ; La république, 434b-435b**

**b/ Chaque chose de l'univers tend à retrouver son lieu naturel.**

>A développer

**c/ Conception des anciens : intenable : Aristote et sa théorie de l'esclavage.**

**L'ordre naturel comme modèle pour la cité/Etat grec**

Celui qui par nature ne s'appartient pas mais qui est l'homme d'un autre, celui-là est esclave par nature ; et est l'homme d'un autre celui qui, tout en étant un homme, est un bien acquis, et un bien acquis c'est un instrument en vue de l'action et séparé de celui qui s'en sert. Il faut examiner s'il existe ou non quelqu'un qui soit ainsi par nature, s'il est meilleur et juste pour quelqu'un d'être esclave, ou si cela ne l'est pas, tout esclavage étant contre nature. Or (le problème) n'est pas difficile, la raison le montre aussi bien que les faits l'enseignent. Car commander et être commandé font partie non seulement des choses indispensables, mais aussi des choses avantageuses. Et c'est dès leur naissance qu'une distinction a été opérée chez certains, les uns devant être commandés, les autres commandant. (...) La nature veut marquer dans les corps la différence entre hommes libres et esclaves : ceux des seconds sont robustes, aptes aux travaux indispensables, ceux des premiers sont droits et inaptes à de telles besognes, mais adaptés à la vie politique (laquelle se trouve partagée entre les tâches de la guerre et les tâches de la paix). Pourtant le contraire, aussi, se rencontre fréquemment : tels ont des corps d'hommes libres, tels en ont l'âme. Il est, en effet, manifeste que si les hommes libres se distinguaient par le corps seul autant que les images des dieux, tout le monde conviendrait que les autres mériteraient de les servir comme esclaves. Et si cela est vrai du corps, une telle distinction est encore plus juste appliquée à l'âme. Mais il n'est pas aussi facile d'apercevoir la beauté de l'âme que celle du corps.

Aristote, Politiques

Ccl : la justice ne saurait être inscrite dans la nature. La nature, l'ordre naturel serait par nature injuste. C'est ainsi que la société, et en particulier l'Etat pourrait avoir pour vocation de corriger cet ordre naturel au profit d'un ordre juste. Refuser l'ordre naturel pour proposer un ordre conforme à une justice d'une toute autre nature.

Ordre naturel est toujours un ordre qui émane de la force.

Transition :

**3/ La justice comme condition et finalité de l'Etat**

**a/ L'ordre contraint est toujours expression de la force :**

Reprise de la distinction entre l'obligation et la contrainte

Hobbes/Rousseau :

>**Cette réalité naturelle qu'est la force ne confère aucune autorité légitime.** Elle ne fait jamais droit et ne saurait être la source de l'obligation d'obéir.

## **b/ la justice est dans les fondements même du politique**

"Je cherche, dit-il, le droit et la raison et ne dispute pas des faits". **Il faut donc déterminer à priori ce qui doit être.** On ne s'intéresse pas au cas particulier mais à ce qui rend possible les cas particuliers.

**Quelles institutions pourraient transformer l'homme, le faire devenir un être social tout en empêchant que cet état social soit un anéantissement de la liberté et aussi une dépravation?**

Quel doit être la nature du pacte social pour qu'il soit légitime? De quelle nature doit-il être pour fonder de façon légitime la contrainte ou l'obligation? Autrement dit : "dans l'ordre civil il peut y avoir quelque règle d'administration légitime", c'est à dire juste, qui respecte la liberté naturelle et favorise le bien commun?

L'ordre ne peut-il être en lui-même une forme de dépravation ?

Il faut donc trouver **une légitimité** à l'institution politique, des **principes**, un **fondement** qui la justifie en tant que tel. **Refus de l'arbitraire de l'autorité : l'autorité doit rendre des comptes à des principes.**

Quand j'accorderais tout ce que j'ai réfuté jusqu'ici, les auteurs du despotisme n'en seraient pas plus avancés. Il y aura toujours une grande différence entre soumettre une multitude et régir une société. Que des hommes épars soient successivement asservis à un seul, en quelque nombre qu'ils puissent être, je ne vois là qu'un maître et des esclaves, je n'y vois point un peuple et son chef : c'est, si l'on veut, une agrégation, mais non pas une association ; il n'y a là ni bien public, ni corps politique. Cet homme, eût-il asservi la moitié du monde, n'est toujours qu'un particulier ; son intérêt, séparé de celui des autres, n'est toujours qu'un intérêt privé. Si ce même homme vient à périr, son empire, après lui, reste épars et sans liaison, comme un chêne se dissout et tombe en un tas de cendres, après que le feu l'a consumé.

Rousseau [Du Contrat Social](#)

**Le gouvernement et les institutions politiques ont un rôle quant au devenir d'un peuple :**

>C'est grâce ou à cause d'elles qu'il devient bon ou mauvais.

>**C'est la politique, les institutions qui peuvent faire devenir un peuple bon ou mauvais.** Le rôle des institutions politiques est donc capital puisque ce sont elles qui doivent éduquer les hommes pour les faire devenir de véritables citoyens

>Institution vient d'ailleurs de "institutio" qui veut dire éduquer.

**D'où la question : Quels sont les principes universels d'une autorité politique conforme à la**

## justice (légitime) et stable (sûre)?

**Une autorité qui serait légitime mais qui n'aurait pas la stabilité ne serait pas plus intéressante qu'une autorité stable mais qui n'aurait aucune légitimité.** Il faut donc mettre en place un pouvoir qui soit légitime parce que son origine et ses fondements seraient justes mais cette justice ne doit pas être incompatible avec l'intérêt commun.

**Il faut que le pouvoir dont la notion contient aussi l'idée d'obligation soit juste, c'est à dire qu'elle n'aille pas en contradiction avec la liberté propre de l'homme, mais au contraire que l'obligation soit un choix fait librement, par chacun.** Le contrat social étant alors la manifestation de la liberté de tous, liberté dont chacun accepte de se défaire au profit de la société et du bien commun. La notion de contrainte n'est légitime que dans la collectivité et se justifie par le bien commun.

**-Il n'y a pas toujours opposition entre contrainte et obligation :** ainsi un système d'obligations réciproques suppose aussi un système de contraintes. (Les hommes ne vont pas spontanément en prison et la volonté générale n'est pas la somme de toutes les volontés). La contrainte peut donc être au service de la contrainte, elle peut aussi être au service de l'obligation.

>Cf Max Weber et le monopole de l'Etat de la violence légitime.

Tout État est fondé sur la force », disait un jour Trotsky à Brest-Litovsk. En effet, cela est vrai. S'il n'existait que des structures sociales d'où toute violence serait absente, le concept d'État aurait alors disparu et il ne subsisterait que ce qu'on appelle, au sens propre du terme, l'« anarchie ». La violence n'est évidemment pas l'unique moyen normal de l'État, — cela ne fait aucun doute — mais elle est son moyen spécifique. De nos jours la relation entre État et violence est tout particulièrement intime. Depuis toujours les groupements politiques les plus divers — à commencer par la parentèle — ont tous tenu la violence physique pour le moyen normal du pouvoir. Par contre il faut concevoir l'État contemporain comme une communauté humaine qui, dans les limites d'un territoire déterminé — la notion de territoire étant une de ses caractéristiques — revendique avec succès pour son propre compte *le monopole de la violence physique légitime*. Ce qui est en effet le propre de notre époque, c'est qu'elle n'accorde à tous les autres groupements, ou aux individus, le droit de faire appel à la violence que dans la mesure où l'État le tolère : celui-ci passe donc pour l'unique source du « droit » à la violence. Par conséquent, nous entendrons par politique l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État.

Max WEBER, [Le savant et le Politique](#)

## c/ L'ordre comme une émanation de la justice prise comme principe de base : Rawls

Utilitarismes : ordre prévaut (efficacité, stabilité, organisation)

Rawls : Les contractants doivent se déterminer en fonction de 2 principes :

1/ Chacun doit avoir un droit égal au système le plus étendu des libertés de bases égales pour tous

2/Principe de différence : les inégalités sociales sont acceptables si et seulement si :

- On peut raisonnablement attendre qu'elles soient avantageuses pour chacun

2/ Qu'elles soient attachées à des positions et des fonctions ouvertes à tous

>Critique : cela suppose l'intervention de l'Etat pour équilibrer les inégalités naturelles

### **Conclusion**

Oser peut-être prendre le contre-pied de Goethe et dire qu'un désordre vaut mieux qu'une injustice. Un Etat incapable d'assurer la justice au sens de d'être capable d'assurer la liberté de ses membres et d'être capable de fonder l'obligation est un Etat qui n'a pas sa raison d'être. Si il y a des guerres justes, que l'Etat doit être capable de mener malgré les désordres engendrés, il y a aussi des révoltes justes et des mouvements contestataires légitimes. Peut-être que le rôle de l'Etat est ainsi d'être à l'écoute du désordre comme d'un symptôme d'une maladie du corps qu'il serait urgent et nécessaire de traiter. Si l'Etat doit pouvoir assurer la justice, c'est ainsi en ajustant sa pratique. Proposition d'un désordre fondé en justice qui n'irait pas à l'encontre de la bonne marche de l'Etat, mais qui en serait au contraire l'assurance.